

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'organisation d'une randonnée nocturne dans le bois de l'Épinay à Forges-les-Eaux le samedi 25 mars 2023,
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation afin de préserver la sécurité,

N°2023-018

Objet :

Randonnée nocturne
Samedi 25 mars 2023
De 18H30 à minuit
Fermeture de l'avenue
Mathilde

ARRETE :

Article I :

La circulation de tout véhicule sera interdite le samedi 25 mars 2023, avenue Mathilde de 18H30 à minuit.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité mis en place par les organisateurs de la Direction Jeunesse, Sports et Coopération Internationale du Département de Seine-Maritime.

Article III :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article V :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 27 février 2023

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet de
Forges-les-Eaux le : / 1 MARS 2023

